

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2017

RESPECT ANIMAL EN ABATTOIR - (N° 4312)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
M. Ledoux

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« avis »,

insérer les mots :

« et des recommandations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre au Comité national d'éthique des abattoirs d'émettre des recommandations. Ce, afin d'appuyer son rôle dans l'amélioration la protection des animaux au sein des abattoirs.